

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 juin 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, MMES LASSALLE, ABADIE, GABARROT, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY et Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSC, M. IGLESIAS à M. FANTON, M. BARBARA à M. FORGUES, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORMENT.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
1 3 JUIN 2024
Publication
1 3 JUIN 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-04-01 : PROJET DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT BOURG-CENTRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'établir un avenant au contrat Bourg-Centre, dont le projet est annexé de la présente délibération.

Cet avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, approuvé le 13/12/2019 :

- en prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- en organisant dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de : BASSOUES – MIELAN – MIRANDE – MONTESQUIOU

- en actualisant, si cela s'avère nécessaire, les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune,
- en mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers, la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*», le PETR Pays d'Auch, les Communes de BASSOUES, MIELAN, MIRANDE et MONTESQUIOU en y associant les services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires, etc. ...

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des Communes de BASSOUES, MIELAN, MIRANDE et MONTESQUIOU, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme «*Petites Villes de Demain*» initié et piloté par l'Etat.

Le présent «Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie» doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays d'Auch, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (*Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie*).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le contenu de l'avenant ci-dessus visé et à autoriser M. Le Maire ou son représentant à le signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le projet d'avenant au contrat Bourg Centre tel que présenté et autorise le Maire ou son représentant à le signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
 Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme.
 Fait à MIRANDE, le 11 juin 2024

Le Maire,
 Patrick FANTON



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
 Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numero de l'acte :	DCM240613CL001
Objet :	Projet de signature d'un avenant au contrat Bourg-Centre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Delibérations
Documents papiers compléments :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
denfiant unique :	032-213202567-20240604-DCM240613CL001-DE
JRL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Document principal (Delibération)	application/pdf	115,3 Ko
Nom métier :		
Nom original :	2024 04 01 - Signature avenant Bourg Centre.pdf	
Document principal (Delibération)	application/pdf	2,5 Mo
Nom métier :		
Nom original :	99-DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL001-DE-1-1-.pdf	
Document principal (Delibération)	application/pdf	2,5 Mo
Nom métier :		
Nom original :	99-DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL001-DE-1-1-2.pdf	

Cycle de vie de la transaction :

Date	Message	Statut
13 juin 2024 à 09h34mn05s	Depôt initial	Posé
13 juin 2024 à 09h34mn19s	Accepté par le TdF : validation OK	In attente de transmission
13 juin 2024 à 09h34mn21s	Transmis au Mf	Transmis
13 juin 2024 à 09h34mn24s	Reçu par le Mf le 2024-06-13	Acquiescement reçu